



ETUDE SUR LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION DES ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS RAPPORT DE PHASE 1

VERSION 4.0 – 10/08/2024

WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

Remerciements

Ecologic et les consultants remercient chaleureusement les membres du comité de pilotage de l'étude pour leur contribution active aux travaux réalisés.

Membres du comité de pilotage :

- Anaïs GUILLAUME (ADEME)
- Annaëlle LERAY (ADEME)
- Virginie LEFEVRE (Ecologic)
- Vanessa MONTAGNE (Ecologic)
- Robin RONCERAY (Ecologic)
- Bertrand REYGNER (Ecologic)
- Christophe SEILLER (EUROSIMA)
- Agathe MAURY (FEDEREC)
- Margot VINAND (FNADE)
- Boris FOURNIER (Outdoor Sport Valley)
- Anne CHATEAU (USC)
- Jean-Philippe FREY (USC)
- Olivier MOUCHEBOEUF (USC)
- Dimitri CALLENS (Réseau National des Recycleries et Ressourceries)
- Bruno FRADET (Envie)
- Amélia PEREIRA (Emmaüs France)
- Pierre-Eric LETELLIER (Heureux Cyclage)
- Bérénice DINET (La Recyclerie Sportive)
- Clément GENSANE (La Recyclerie Sportive)
- Kévin BLANCHARD (Réseau National Sport et Réemploi)
- Yahya AYAD (Cyclable)
- Marjorie ROUTIN (Cyclable)
- Matteo CHARTRES (Decathlon)
- Florent RABOUIN (Decathlon)
- Anthony LE MENS (Decathlon)
- Marc PEYREGNE (Salomon)
- André GHESTEM (Shimano France)

Citation de ce rapport

Étude sur le réemploi et la réutilisation des articles de sport et de loisir. Rapport de phase 1.

27 pages.

Auteurs : Gabrielle Trebesses (Moringa), Marguerite Whitwham (Philgea), Nicolas Kudlikowski et Thomas Van Nieuwenhuyse (Rudologia) pour Ecologic.

SOMMAIRE

RESUME	4
ABSTRACT	5
INTRODUCTION	6
1. CHIFFRES CLES	7
2. ELEMENTS DE CADRAGE	8
2.1. PERIMETRE ET DEFINITIONS	8
2.1.1. Typologies d'opérations et statut des objets / déchets	8
2.1.2. Typologies d'acteurs du réemploi et de la réutilisation	10
2.2. METHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNEES	11
2.2.1. Etude gisement	11
2.2.2. Reporting géré par l'éco-organisme	15
2.2.3. Enquête Consommateurs (Odoxa)	15
3. CARTOGRAPHIE ET ETAT DES PRATIQUES	17
4. PRINCIPAUX RESULTATS	18
4.1. BILAN CHIFFRE	18
4.1.1. Synthèse des sources de données mobilisées	18
4.1.2. Résultats pour les cycles et edp	20
4.1.3. Résultats pour les autres ASL	21
4.2. FREINS ET PISTES DE TRAVAIL	23
5. CONCLUSION	25
6. ANNEXES	27
ANNEXE N°1 – Table des figures	27
ANNEXE N°2 – Table des tableaux	27

RÉSUMÉ

Ecologic, l'éco-organisme agréé pour la gestion des articles de Sport et de Loisirs (ASL), conformément à l'article Article 5.5.1 du cahier des charges d'agrément a évalué en lien avec l'ADEME avant le 1er juillet 2024 les quantités d'articles de bricolage et de jardin usagés faisant l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

Cet état des lieux fournit une **première photographie des pratiques, positionnements d'acteurs et volumes en jeu en matière de réemploi et de réutilisation des ASL en France**, dans le cadre de la filière REP pilotée par Ecologic et au-delà de son périmètre de gestion. Bien qu'encore incomplet, en raison du déploiement récent de la filière et des processus de reporting et des incertitudes liées aux enquêtes consommateurs, ce rapport fournit ainsi de **premiers éléments quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier l'avancement de la filière et des actions mises en place** par Ecologic pour atteindre les objectifs de réemploi-réutilisation établis par le cahier des charges¹, et des enseignements utiles pour les phases ultérieures d'étude qui viseront à déterminer de **nouveaux objectifs et propositions de mesures**.

Plusieurs sources de données et enquêtes ont été combinées pour établir cet état des lieux, dont les méthodologies ainsi que les biais et limites sont présentés dans ce rapport (cf. chap.2).

Les enseignements tirés à date montrent en premier lieu **que les pratiques de réemploi sont déjà bien ancrées et courantes dans la filière ASL**, le marché de l'occasion (estimé à 54 kt/an) dépassant en tonnages celui du neuf (21 kt), mais que **ces pratiques restent difficilement « captables » par la filière REP** car elles ont lieu très majoritairement hors cadre institutionnalisé (les échanges en C2C représentant plus des 2/3 des acquisitions d'occasion).

Le réemploi impliquant un transfert de propriété vers un tiers est principalement **porté par l'aval de la chaîne de valeur et notamment par les acteurs de la distribution spécialisée** (environ 23% du marché total du réemploi), forts de leurs activités de service et de réparation, qui permettent aux consommateurs de bénéficier de produits d'occasion garantis voire de produits ayant suivi un véritable processus de reconditionnement. Par ailleurs, des acteurs "pure-players" du reconditionnement ainsi que des places de marché spécialisées se sont positionnés plus récemment sur le marché des cycles, particulièrement porteur, ou des produits outdoor.

D'après les données collectées, le **secteur de l'ESS représenterait quant à lui une très faible part des volumes réemployés** (~6%), les réseaux traditionnels généralistes se concentrant principalement sur des opérations faiblement valorisées de réemploi en l'état ou avec simple nettoyage. Certains acteurs de l'ESS spécialisés sur les articles de sport assurent cependant des interventions plus techniques et à plus forte valeur ajoutée. **La qualité du sourcing, la montée en compétences et l'équilibrage économique** sont des enjeux forts pour ces acteurs et pour le développement des pratiques **au-delà du réemploi en l'état**.

En termes quantitatifs, **les extrapolations indiquent que la cible de 9% de réemploi pour les cycles et EDP et 4% pour les autres ASL en 2024 peut sembler difficile à atteindre sur la base des données déclarées en 2023**. Toutefois, le processus de conventionnement et de reporting est encore en phase de montée en charge et dispose d'une marge de croissance très importante : les **flux déclarés à Ecologic ne représentent pour l'instant qu'un taux de 2% de réemploi pour les cycles et EDP** (rapporté aux mises sur le marché 2022) et **0,5% pour les autres ASL**. Différents facteurs expliquant ce « retard » sont présentés dans ce rapport.

Cet état des lieux a également permis d'identifier un certain nombre de premières **pistes de travail pour la suite de l'étude, qui visera à évaluer le gisement réemployable, proposer de nouveaux objectifs et de nouvelles mesures à mettre en place pour développer le réemploi des ASL en France**.

¹ 9% en 2024 et 14% en 2027 pour les cycles et EDP non motorisés ; 4% en 2024 et 5% en 2025 pour les autres ASL

ABSTRACT

This inventory provides an **initial snapshot of the practices, positioning of players and volumes involved in the reuse of sports and leisure goods in France**, both within the EPR scheme managed by Ecologic and beyond its management perimeter. Although still incomplete, due to the recent roll-out of the sector and reporting processes and the uncertainties associated with consumer surveys, this report provides initial **quantitative and qualitative information to assess the progress of the sector and the actions implemented by Ecologic to achieve the reuse targets set out in the specifications**, and useful lessons for the subsequent phases of the study, which will aim to determine new targets and proposed measures.

Several sources of data and surveys were combined to establish this inventory, the methodologies, biases and limitations of which are presented in this report (see chapter 2).

The lessons learnt to date show firstly **that reuse practices are already well established and common in the Sport and Leisure Goods (SLGs) sector**, with the second-hand market (estimated at 54 kt/year) exceeding the new market (21 kt) in terms of tonnage, but that **these practices are difficult for the EPR scheme to "capture" because they take place for the most part outside an institutionalized framework** (C2C exchanges account for more than 2/3 of second-hand purchases).

Reuse involving a transfer of ownership to a third party is **mainly driven by the downstream end of the value chain**, and in particular by specialist retailers (around 23% of the total reuse market), with their service and repair activities, which enable consumers to benefit from guaranteed second-hand products or even reconditioned products. In addition, pure-players in the refurbishment market and specialist marketplaces have more recently appeared in the particularly buoyant market for second-hand bicycles and outdoor products.

According to the data collected, **the SSE sector accounts for a very small proportion of the volumes reused (~6%)**, with traditional generalist networks focusing mainly on low-value reuse operations, either as is or with simple cleaning. Some **SSE players specializing in sporting goods** do, however, provide more technical services with higher added value. The **quality of sourcing, skills development and economic balance are key issues** for these players and for the development of practices that go beyond reuse as is.

In quantitative terms, extrapolations indicate that **the target of 9% reuse for cycles and other non-motorized vehicles and 4% for other SLGs in 2024 may seem difficult to achieve on the basis of the data reported in 2023**. However, the **contracting and reporting process is still in the start-up phase and has considerable room for growth**: the flows declared to Ecologic currently represent only a 2% rate of reuse for cycles and other non-motorized vehicles (based on 2022 market launches) and 0.5% for other SLGs. Various factors explaining this "delay" are presented in this report.

The report also identified a number of initial avenues for further work, aimed at assessing the amount of reusable material and proposing new objectives and measures to be put in place to develop the reuse of SLGs in France.

INTRODUCTION

Le réemploi et la réutilisation (RR) sont deux leviers visant à réduire les quantités de déchets à traiter, à allonger la durée d'usage des équipements mis sur le marché et à évoluer vers une économie davantage circulaire. La **loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire**, et le cahier des charges d'agrément de la filière REP sur les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) ont ainsi fixé des objectifs et perspectives spécifiques à Ecologic, l'éco-organisme agréé en charge de cette filière :

- **Fonds de soutien au réemploi et à la réutilisation** : Ecologic doit mettre en place un Fonds de soutien au RR à destination des acteurs de l'ESS, devant atteindre a minima 5% des éco-participations.
- **Des objectifs chiffrés et renforcés en matière de réemploi-réutilisation (RR)**, calculés en masse de produits ayant fait l'objet d'une opération de RR durant l'année n / masse de produits mis sur le marché (MSM) l'année n-1 :
 - Pour les cycles et engins de déplacement personnel non motorisés (catégorie 1), taux de réemploi-réutilisation minimum de 9% en 2024 et 14% en 2027 ;
 - Pour les autres produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air (catégorie 2), au minimum 4% en 2024 et 5% en 2025.
- Étude relative au réemploi et à la réutilisation des ASL usagés et révision des objectifs : l'éco-organisme évalue en lien avec l'ADEME avant le 1er juillet 2024 les quantités d'ASL usagés faisant l'objet d'une opération de réemploi-réutilisation :
 - Par les entreprises éligibles aux financements du fonds réemploi, en précisant ceux qui sont réemployés ou réutilisés grâce aux opérations soutenues par ce fonds ;
 - Grâce aux autres actions que l'éco-organisme accompagne ou met en œuvre dans le cadre du plan d'action réemploi ;
 - Par d'autres modes d'action auxquels il ne participe pas.
- Proposition de nouvelles mesures et objectifs :
 - L'éco-organisme évalue les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour atteindre des performances supérieures à l'objectif ;
 - Dans un délai de 3 mois, l'éco-organisme élabore une proposition d'évolution de l'objectif [...] afin de tenir compte des résultats de cette étude, en proposant notamment un objectif qui pourrait être affecté aux opérations soutenues par le fonds ;
 - L'éco-organisme prépare cette proposition en concertation avec les parties prenantes concernées, notamment les entreprises éligibles aux financements du fonds, puis la présente pour avis à son comité des parties prenantes et au ministre chargé de l'environnement

Ce document a pour objectif de présenter les résultats intermédiaires de l'étude visant à réaliser un état des lieux du réemploi et de la réutilisation des ASL en France.

1. CHIFFRES CLÉS

128,7 KT
MSM 2022

40,3 KT
CYCLES ET EDP

88,4 KT
AUTRES ASL

RÉEMPLOI-RÉUTILISATION 2023 SOUS CONVENTION (TYPE 1 +TYPE 2)

800 T
+ 1350 T
CYCLES ET EDP

430 T
+ 435T
AUTRES ASL

3 015 T
TOTAL ASL

TAUX DE RÉEMPLOI-RÉUTILISATION 2023

4,9 %
CYCLES ET EDP (SUR
TYPE 1 - ESS)

1,1 %
AUTRES ASL
(SUR TYPE 1 -ESS)

2. ÉLÉMENTS DE CADRAGE

2.1. PERIMETRE ET DEFINITIONS

2.1.1. TYPOLOGIES D'OPERATIONS ET STATUT DES OBJETS / DECHETS

Le réemploi correspond à « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (article L541-1-1 du code de l'environnement).

La réutilisation correspond à « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau ».

Le Décret 2022-190 précise qu'un produit ou une pièce détachée d'occasion, au sens de l'article L. 321-1 du code de commerce, peut être qualifié de “**produit reconditionné**” dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- 1°) *Le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre ;*
- 2°) *S'il y avait lieu, le produit ou la pièce détachée a subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités. Cette intervention inclut la suppression de toutes les données enregistrées ou conservées en lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur, avant que le produit ou la pièce ne change de propriétaire.*

La remanufacture (ou remise à neuf) désigne processus industriel rigoureux et standardisé permettant de remettre une pièce ou un produit usagé dans un état de performances et de fonctionnalités équivalent ou même supérieur à celui d'origine et pour un même usage. Ce processus permet la remise à neuf des pièces/produits avec un niveau de qualité et de performance uniforme du premier au dernier.

Un produit d'occasion : selon l'Article L321-1 du Code du Commerce, "sont considérés comme d'occasion les biens qui, à un stade quelconque de la production ou de la distribution, sont entrés en la possession d'une personne pour son usage propre, par l'effet de tout acte à titre onéreux ou à titre gratuit, ou ont subi des altérations qui ne permettent pas leur mise en vente comme neufs". Un bien d'occasion est donc un produit qui a changé de détenteur, quel que soit son état (un produit non utilisé revendu ou cédé par son premier utilisateur est un produit d'occasion).

Un invendu est un produit neuf destiné à être cédé à titre onéreux ou gratuit à un consommateur/utilisateur final mais qui n'a pas encore été cédé. Le produit garde son statut d'invendu jusqu'à ce qu'il sorte du circuit de commercialisation. Exemples de produits invendus : produit neuf d'un producteur, importateur, distributeur destiné à la vente mais qui n'a finalement pas été vendu ; produit retourné par le client au distributeur dans le cadre de la garantie légale / droit de rétractation et qui ne trouve pas de nouvel acquéreur/utilisateur final.

Attention : un produit invendu n'est pas, en l'état actuel des définitions retenues par l'ADEME pour l'Observatoire National du Réemploi et de la Réutilisation, comptabilisé comme un produit d'occasion.

2.1.2. TYPOLOGIES D'ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REUTILISATION

L'étude ADEME relative à la méthodologie de comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des produits² définit 4 typologies de réemploi-réutilisation présentées dans le tableau ci-dessous:

Type de réemploi-réutilisation (RR)		Exemples d'opérateurs du RR impliqués
Type 1	Réemploi ou réutilisation avec transfert de propriété auprès d'acteurs de l'ESS (dont cas spécifique de la vente via une plateforme en ligne telle que le site internet de l'opérateur du réemploi-réutilisation ou via une place de marché)	<p>Recyclerie généraliste (Emmaüs, Ressourcerie, etc.)</p> <p>Recyclerie spécialisée sur certains produits (ex : ENVIE sur l'électroménager, Le Relais sur les vêtements, etc.)</p> <p>Emmaüs avec vente sur la plateforme Label Emmaüs</p> <p>Reconditionneur appartenant à l'ESS distribuant ses produits via une plateforme en ligne type Leboncoin</p>
Type 2	Réemploi ou réutilisation avec transfert de propriété via des acteurs de l'économie conventionnelle (dont cas spécifique de la vente via une plateforme en ligne : site internet de l'opérateur du RR ou via une place de marché)	<p>Reconditionneurs procédant à la vente/don en boutique et/ou via leur site internet</p> <p>Reconditionneurs vendant en ligne via une autre structure (ex : place de marché type Backmarket, Fnac Darty ou Leboncoin, etc.)</p> <p>Distributeurs ayant une activité de reconditionnement avec vente d'occasion. Cela inclut notamment les distributeurs de neuf et d'occasion comme Boulanger, Carrefour et autres, pour leurs activités RR.</p> <p>Acteurs fonctionnant en achat-vente de produits pour réemploi (ex : friperie, brocanteur ou structure assimilée comme CashExpress, acteur de type dépôt vente proposant de l'achat vente et pas uniquement du dépôt).</p> <p>Prestataires de services industriels ayant une activité de reconditionnement B2B (ex: remanufacturiers)</p>
Type 3	Réemploi via un acteur de mise en relation directe entre propriétaires a) Via une plateforme en ligne b) Via un lieu physique type dépôt-vente	<p>Plateforme en ligne généraliste (ex : Leboncoin, Geev, Facebook) ou spécialisées (ex : Vinted)</p> <p>Lieu physique ayant une activité de dépôt/vente, l'acteur ne faisant que l'action de mise en relation sans devenir propriétaire du bien (ex : certaines des activités de Cash Express, Cash Converter, Au vide-greniers, Troc.com)</p>

² Étude « Comptabilisation du réemploi et de la réutilisation des produits », ADEME, octobre 2023

Type 4	Réemploi direct entre propriétaires particuliers ou professionnels a) Via un évènement (dont vide-greniers, zone de gratuité d'entreprises, etc.) b) Via un échange direct	Évènement organisé par des acteurs associatifs de type vide-greniers, bourses aux biens (bourse aux vêtements, aux vélos, etc.). Évènement organisé en entreprise tel que d'une zone de gratuité, Échange entre proches (don/vente de vêtements, don/vente de meuble, etc.) Échanges employeur/salarié lors de vente du parc informatique ou mobilier lors d'un renouvellement
--------	--	---

Tableau 1: Typologies de réemploi-réutilisation telles que définies par l'ADEME

2.2. METHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNEES

2.2.1. ETUDE GISEMENT

En mai 2024, Ecologic a publié les résultats de l'étude d'évaluation du gisement des articles de sport et de loisirs³. Cette étude a permis d'estimer le gisement des ASL en France métropolitaine, en s'appuyant sur différentes approches méthodologiques.

PRINCIPAUX RESULTATS

Le **gisement des ASL a été évalué à 164 kt pour 2022**, dont 45 kt sur la catégorie 1 (cycles et les engins de déplacement personnel non motorisés), et 119 kt sur la catégorie 2 (autres produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air). Ce gisement a été évalué à partir d'une méthode mixte qui peut inclure des équipements stockés par les détenteurs, et représente donc une fourchette haute.

Les travaux se sont notamment appuyés sur une **enquête menée auprès des détenteurs ménagers** (panel de 10 004 répondants ménagers représentatifs de la société française suivant l'âge, le genre et la répartition géographique UDA5), qui a permis de mettre en lumière le profil des détenteurs et leurs **habitudes d'usage et de cession des équipements**.

Principaux enseignements de l'enquête consommateurs

- Les **ASL sont souvent stockés** (seuls 42 % des répondants ont utilisé leur ASL tout le temps) et conservés dans 85 % des cas au moins de 3 ans avant cession, avec des variations importantes entre les articles.

³ Évaluation du gisement des Articles de sport et de loisirs. Ecologic. Juin 2024.

Auteurs : A. CHRETIEN, A. DEPROUW, V. SIVELLE, I. BENNEOUALA (IEIC), S. FOLLET (Terra SA), M. TRARIEUX (Au-Dev-Ant) pour Ecologic.

- Ce sont les 25-54 ans qui possèdent le plus d'équipements et les 25-34 ans qui en cèdent le plus, du fait d'un renouvellement plus fréquent de leurs équipements. Les foyers avec enfants possèdent 43 % du parc.
- Les habitants des villes de plus de 100 000 habitants pratiquent davantage une activité sportive et cèdent plus d'équipements que les autres. Ils représentent 42 % des équipements cédés recensés dans l'enquête.
- Ce sont **les équipements légers qui se retrouvent les plus nombreux dans les destinations qui échappent à la filière** via un dépôt sur le trottoir, les ordures ménagères ou la collecte sélective des emballages ménagers : les balles de sports de raquettes, les ballons de football, les lunettes et bonnets de natation
- L'apport en déchetterie d'ASL est davantage pratiqué par les CSP+ que les autres répondants, alors que l'apport en magasin est davantage pratiqué par les inactifs et les CSP- que les CSP+.
- Les habitants des communes de plus de 100 000 habitants cèdent globalement plus leurs équipements que les autres.
- Globalement, **les détenteurs ménagers priorisent l'orientation de leurs équipements vers une seconde vie, en particulier pour les équipements les plus lourds** (vélos, tables de ping-pong, etc.). Cette seconde vie a lieu soit en direct (revente et don à des particuliers), soit via des intermédiaires (lieux de pratiques, magasin, et structures de l'ESS).

PRATIQUES DE CESSION DES MENAGES

L'enquête consommateurs de l'étude gisement s'est également intéressée aux destinations des cessions d'ASL. Globalement, **les détenteurs ménagers orientent en priorité leurs équipements vers une seconde vie, en particulier pour les équipements les plus lourds** (vélos, tables de ping-pong, etc.). Cette seconde vie a lieu soit en direct (revente et don à des particuliers), soit via des intermédiaires (lieux de pratiques, magasin, et structures de l'ESS).

D'après les réponses obtenues pour l'ensemble des équipements de sport et de loisirs, le don est la modalité de cession privilégiée (14 % **en nombre d'unités**) à égalité avec l'apport en déchetterie, suivi par la revente (13%) et l'abandon via la poubelle ménagère. Près de 40 % des détenteurs d'ASL privilégient volontairement le réemploi (revente, don direct, don à une structure de l'ESS, apport sur un lieu de pratique) au moment de la cession de leurs équipements, et ce pourcentage est même supérieur si l'on tient compte de l'apport en déchetterie dans la mesure où certaines disposent d'une zone réemploi (l'enquête consommateurs de l'étude gisement n'ayant pas distingué le dépôt en zone réemploi de déchetterie ou dans une benne).

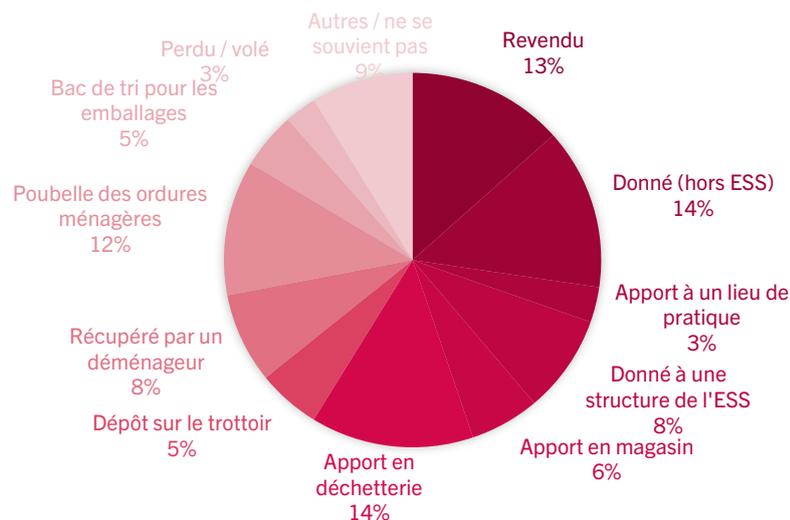


Figure 2 : Destination des ASL cédés par les ménages français, en nombre d'unités (source : enquête étude gisement Ecologic 2024)

Les parts obtenues en masse sont légèrement différentes comme indiqué dans la figure 5. La revente est alors prédominante (23 %), ce qui signifie que les articles lourds sont plus représentés par cette modalité de cession. Une forte différence est aussi observable pour la part d'équipements jetée dans les ordures ménagères en masse (2 %). Les articles légers ont donc tendance à être largement plus jetés dans les ordures ménagères.

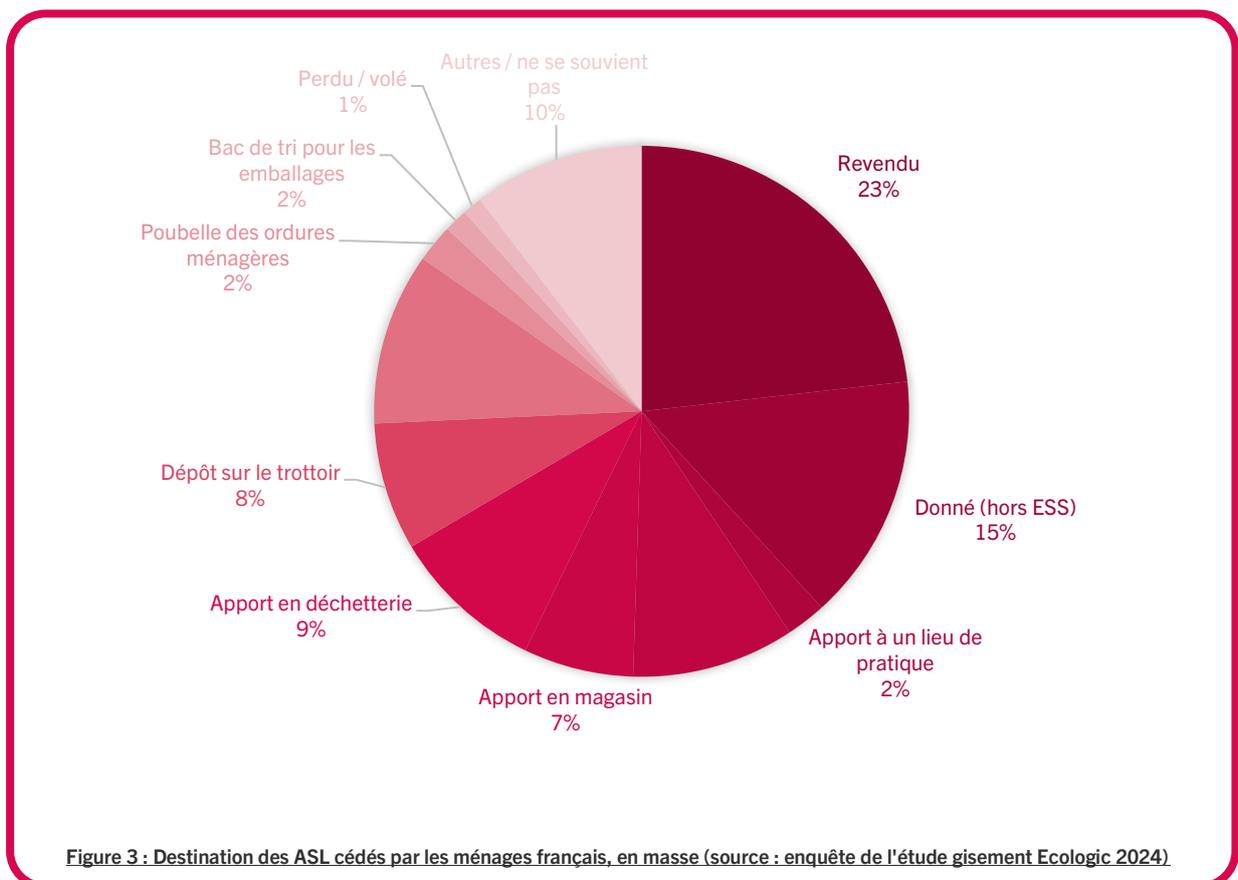


Figure 3 : Destination des ASL cédés par les ménages français, en masse (source : enquête de l'étude gisement Ecologic 2024)

Ces résultats varient toutefois fortement d'une famille d'équipement à l'autre. Ce sont les équipements légers qui se retrouvent les plus nombreux dans les destinations qui échappent à la

filière via un dépôt sur le trottoir, les ordures ménagères ou la collecte sélective des emballages ménagers : les balles de sports de raquettes, les ballons de football, les lunettes et bonnets de natation. A contrario les cycles et autres équipements volumineux comme les appareils de musculation sont orientés de façon majoritaire vers des destinations de type réemploi (revente, dons, apports sur des lieux de pratique). Par exemple, 77% des cessions des équipements de l'univers "cycles", 61% du matériel d'équitation et 50% du matériel de golf concernent des destinations de réemploi. Pour l'univers fitness/musculation/yoga/dance, cette proportion tombe à 45% des cessions et elle est inférieure à 35% pour les sports de raquette, les équipements de mobilité (trottinettes, skates etc.) et les sports de combat.

2.2.2. REPORTING GERE PAR L'ECO-ORGANISME

En tant qu'éco-organisme agréé de la filière, Ecologic a mis en place un reporting intégrant à la fois les données de mises sur le marché de ses adhérents, et les données de réemploi-réutilisation des acteurs ESS sous convention (385 structures ESS conventionnées à fin 2023). Des données complémentaires ont été transmises par certains producteurs adhérents ainsi que des éléments plus qualitatifs dans le cadre des Plans de Prévention Entreprise (PPE).

Les principales données issues du reporting de la filière sont présentées dans les tableaux suivants.

Mises en marché	Cat 1 - cycles et EDP	Cat 2 - autres ASL	Total général
Masse 2022 (t)	40 310	88 426	128 737
Masse 2023 (t)	35 664	90 506	126 169

Tableau 2 : Données de mises en marchés déclarées à Ecologic pour 2022 et 2023

Réemploi-réutilisation (RR) par les acteurs ESS sous convention Ecologic	Tonnages ASL entrants	Tonnage RR CAT1	Tonnage RR CAT2	Total RR ASL (t)
TOTAL 2023 (tonnes)	2 639	802	432	1 235

Tableau 3 : Données de réemploi-réutilisation des acteurs ESS sous convention avec Ecologic

Réemploi-réutilisation (RR) par les Producteurs (données très partielles)	Tonnage RR Cat 1 Cycles et EDP	Tonnage RR Cat2 Autres ASL	Total RR ASL (t)
Total 2023 (tonnes)	1 351	436	1 787

Tableau 4: Données de réemploi-réutilisation de certains producteurs déclarants

2.2.3. ENQUETE CONSOMMATEURS (ODOXA)

Une enquête a été réalisée par l'institut Odoxa, auprès d'un échantillon de 10 003 répondants, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, interrogés par Internet du 13 au 25 mai 2024.

Les principaux résultats et enseignements de cette enquête sont les suivants :

- Les ASL sont des biens de consommation largement possédés par les foyers français
 - Près de 80% des Français possèdent ou ont possédé au moins 1 article de sport et de loisir autre qu'un vélo au cours des 3 dernières années
- Des pratiques de cession et d'acquisition d'ASL d'occasion largement répandues
 - Les cessions d'ASL hors cycles par les ménages français représentent environ 44 ktonnes par an

- Les acquisitions d'ASL d'occasion ou reconditionnées représentent environ 54 ktonnes par an (soit plus de 50% des MSM 2022 d'ASL de catégorie 2)
- Un potentiel de réemploi important :
 - plus de 65% des ASL hors cycles cédés par les Français au cours des 3 dernières années fonctionnaient parfaitement ou partiellement; l'âge moyen des équipements cédés est inférieur à 6 ans dans 68% des cas
 - Près de 40% des ASL hors cycles cédés ont été orientés vers du réemploi : 20% des ASL cédés ont été donnés (à un particulier/ une association / une ressourcerie), 11,5% ont été revendus, 5% déposés en zone réemploi de déchetterie et 4% remis lors d'une collecte solidaire
- Les sites d'annonces entre particuliers sont le premier canal d'acquisition des ASL d'occasion (31,5%) mais les points de vente physique jouent aussi un rôle important (25,4% des acquisitions)

3. CARTOGRAPHIE ET ÉTAT DES PRATIQUES

Le réemploi des articles de sport et de loisirs est une pratique bien ancrée dans les habitudes de consommation en France comme en témoigne le **très grand nombre d'annonces relatives à des biens sportifs d'occasion** sur des sites de vente entre particuliers. Une grande partie des transactions concernent les vélos et le matériel de ski qui bénéficient d'ailleurs de plateformes internet spécialisées (exemples : Troc-velo.com, labourseauxskis.com, etc.).

Outre les sites d'annonces entre particuliers, les professionnels du secteur ont largement contribué au développement du réemploi à l'image du Trocathlon mis en place par Decathlon dès 1986. De nombreux vélocistes proposent également des évènements similaires pour permettre à leurs clients de revendre leur matériel d'occasion. Par ailleurs, face à la demande croissante de matériel de sport d'occasion, **plusieurs distributeurs proposent également la vente de produits d'occasion révisés par leurs soins voire de produits reconditionnés** : il peut s'agir de produits de démonstration, d'articles retournés dans le cadre du SAV réparés et remis en vente d'occasion, ou d'articles rapportés dans le cadre de programmes de reprise pour l'achat d'un équipement neuf.

Sur les **cycles**, les pratiques de réemploi sont déjà très développées avec une offre de produits d'occasion ou reconditionnés bien structurée faisant intervenir différents profils d'acteurs : distributeurs avec atelier de réparation, reconditionneurs spécialisés et acteurs de l'ESS (les fabricants d'ASL étant à ce jour assez peu présents sur l'offre de produits d'occasion ou reconditionnés).

Sur les **autres ASL**, les pratiques professionnelles de réemploi identifiées sont concentrées sur une dizaine de familles (hors vente d'occasion C2C qui concerne une plus large gamme de produits) :

- Appareils de fitness
- Équipements de sports d'hiver
- Équipements de sport de glisse nautique
- Matériel outdoor : tentes, matériel de camping, sacs à dos, matériel de pêche ...
- Équitation
- Golf
- Sports de raquette
- Billards
- Tables de ping-pong
- Équipements de loisirs : babyfoots, trampolines, jeux de jardin...

L'enquête consommateurs réalisée par Odoxa pour Ecologic montre que **les canaux de réemploi entre particuliers (avec ou sans intermédiaires, soit le réemploi de type 3 et 4) constituent la très forte majorité du réemploi des ASL**. Cela constitue un enjeu fort de traçabilité pour l'éco-organisme du fait de la difficulté (voire l'impossibilité, pour le marché de l'occasion C2C) de quantifier de façon précise les volumes en jeu et à les intégrer dans le périmètre de son reporting. Les sections suivantes présentent, par typologie d'acteurs, leur positionnement et l'état des pratiques en matière de réemploi et de réutilisation des ASL.

4. PRINCIPAUX RÉSULTATS

4.1. BILAN CHIFFRE

4.1.1. SYNTHÈSE DES SOURCES DE DONNÉES MOBILISÉES

Sources	Données et périmètre	Modalité d'obtention de l'information	Robustesse / limites	Utilisation / Traitements effectués
Données Ecologic	Données des mises en marché en France (2022)	Déclaration des metteurs en marché dans le cadre de la filière REP.	Bonne à intermédiaire - La présence de freeriders peut causer une sous-estimation des données	Pour le calcul des taux de réemploi, utilisation des MSM 2022 (le taux de réemploi devant se calculer selon formule masse de produits réemployés année n / masse MSM n-1)
Étude Ecologic sur le gisement des ASL (2024)	Estimation du gisement d'ASL Poids unitaires moyens	Modélisation à partir de différentes sources de données, approche combinée top-down et bottom-up	Intermédiaire Incertitudes liées aux hypothèses et à la méthodologie de modélisation retenue	Sera utilisé en phase 2 pour l'estimation du gisement réemployable
Enquête consommateur de l'étude gisement (2024)	Parc, modalités de cession des ASL et acquisitions d'occasion chez les détenteurs ménagers. France métropolitaine, 2022/2023	Diffusion d'un questionnaire (cf. la trame de l'enquête consommateur en Annexe auprès d'un échantillon de 10 004 répondants ménagers représentatifs de la société française suivant l'âge, le genre et la répartition géographique UDA5.	Intermédiaire Biais inhérents aux enquêtes consommateurs (biais mémoriels, d'interprétation, tendance à sous-déclarer les comportements jugés négatifs...). Ne tient pas compte des détenteurs professionnels	- Extrapolation nationale - Conversion en tonnages à l'aide des poids unitaires moyens - Ventilation par typologie de réemploi selon les canaux d'acquisition
Enquête consommateur Odoxa (2024)	Modalités de cession et acquisitions d'occasion des ASL hors cycles chez les ménages français	Enquête en ligne auprès d'un panel de 10 003 répondants, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus	Intermédiaire Biais inhérents aux enquêtes consommateurs Ne tient pas compte des détenteurs professionnels	- Extrapolation nationale - Conversion en tonnages à partir des données de poids unitaires moyens

Sources	Données et périmètre	Modalité d'obtention de l'information	Robustesse / limites	Utilisation / Traitements effectués
Entretiens	Données de réemploi spécifiques à un acteur parmi les parties prenantes de la filière : <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs ESS du réemploi et de la réutilisation - Metteurs en marché, distributeurs ou fabricants - Fédérations professionnelles 	Entretiens individuels (25)	Bonne à intermédiaire dépend du niveau de maîtrise de ses données de l'acteur interrogé. <ul style="list-style-type: none"> - Peu de données quantitatives disponibles (non représentatives, extrapolation impossible) - Plus qualitatif que quantitatif - Pas toujours sourcé 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des données brutes collectées sur le réemploi - Les informations qualitatives récoltées ont enrichi la connaissance de la filière et des pratiques de réemploi
Ressources bibliographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Données de marché sur les ASL et le réemploi en France - Identification et caractérisation des acteurs du réemploi 	Analyse bibliographique et recensement des données utiles	Variable selon les sources	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de certaines données quantitatives sur le réemploi - Cartographie des acteurs et état des lieux des pratiques de réemploi

Tableau 5 : synthèse des sources de données utilisées

4.1.2. RESULTATS POUR LES CYCLES ET EDP

L'enquête Odoxa n'ayant pas couvert les cycles, les seules sources de données sont les déclarations faites par les structures ESS sous convention avec Ecologic, les données globales de l'étude gisement (approximatives car obtenues en appliquant le taux d'achat d'occasion issu de l'enquête consommateurs aux mises sur le marché 2023) et les éléments complémentaires issus des entretiens et de l'étude bibliographique. **Cette première estimation est donc à affiner.**

Tonnages 2023	Données Ecologic	Autres sources (biblio, entretiens)	Estimations Odoxa ⁴	Estimations enquête gisement
Type 1 : RR avec détenteur intermédiaire de l'ESS	800 t	> 200 t	365 t	
Type 2 : RR avec détenteur intermédiaire de l'économie conventionnelle	1 350 t	>> 160 t (données très partielles de quelques acteurs)	1 000 t	
Type 3 : RR via un acteur de la mise en relation entre propriétaires	-	-	1 230 t	
Type 4 : échanges directs entre propriétaires	-	-	1 800 t	
TOTAL	2 150 t	>> 360 t	~ 4 600 t	~ 6 200 t cycles et EDP⁵

Tableau 6 : synthèse des données relatives au réemploi des cycles et EDP non motorisés

En ce qui concerne le calcul du taux de réemploi, selon la méthodologie du cahier des charges d'agrément consistant à diviser la masse des produits réemployés l'année n par la masse mise sur le marché l'année n-1, le taux de réemploi des cycles et EDP varie de 2% si l'on tient compte uniquement du réemploi effectué par les acteurs ESS sous convention avec Ecologic à **6% si l'on intègre l'ensemble des données de réemploi de type 1 et 2** y compris celles des acteurs hors convention avec l'éco-organisme (les données de réemploi de type 2 étant très partielles du fait du manque de retour des acteurs).

	Tonnes	Taux de réemploi
MeM 2022 (t)	40 300	-
Réemploi Type 1- EO (t)	800	2%
Réemploi Type 2 - EO (t)	1 350	4%
Total type 1 + type 2 EO (t)	2 150	5%
Total type 1 + type 2 (y compris données hors EO recensées via d'autres sources)	2 500	6%

Tableau 7 : estimation des taux de réemploi des cycles et EDP (cat.1)

⁴ Données partielles, l'enquête Odoxa n'incluait pas les cycles mais uniquement sur deux sous-catégories d'EDP : trottinettes + rollers.

⁵ Données tous canaux confondus en appliquant le taux d'achat d'occasion aux mises en marché 2023. Les dons et cadeaux n'étant pas pris en compte ces chiffres constituent une fourchette basse (part probable de réemploi dans les cadeaux). Biais lié au décalage potentiel entre mises sur le marché et ventes effectives (effets de stocks).

4.1.3. RESULTATS POUR LES AUTRES ASL

Le tableau ci-dessous liste les estimations obtenues via les différentes sources pour les ASL hors cycles. Comme pour les cycles, ces chiffres sont à prendre avec précaution du fait de **l'incomplétude des données sur le réemploi de type 2** notamment et des biais liés aux estimations via les enquêtes consommateurs, les deux enquêtes donnant des estimations assez différentes mais dans tous les cas bien supérieures aux quantités tracées par Ecologic.

Tonnages 2023	Données Ecologic	Autres sources de données	Estimations Odoxa ⁶	Estimation enquête gisement
Type 1 : RR avec détenteur intermédiaire de l'ESS	430 t 385 structures conventionnées ASL /!\ chiffres partiels, certaines structures ne déclarant pas (tous) leurs tonnages	> 130 t Manque de traçabilité des quantités réemployées par les acteurs ESS	~ 3 000 t ⁷ (6% du total)	~ 800 t (6% du total) ⁸
Type 2 : RR avec détenteur intermédiaire de l'économie conventionnelle	435 t	Skis : > 600 t (12 acteurs) Fitness : >> 12 t (1 acteur) Billards : > 60 t (6 acteurs) Babyfoot : > 20 t (3 acteurs) Données partielles	~ 11 500 t (23% du total)	~ 3 000 t (23% du total) ⁶
Type 3 : RR via un acteur de la mise en relation entre propriétaires	-	-	~ 15 000 t (30% du total)	~ 3 900 t (30% du total) ⁶
Type 4 : échanges directs entre propriétaires	-	-	~ 17 000 t (34% du total)	~ 4 400 t (34% du total) ⁶
TOTAL	865 t	>> 700 t	~ 50 000 t	~ 13 000 t⁹

Tableau 8 : synthèse des données relatives au réemploi des ASL de catégorie 2

Le taux de réemploi des ASL de catégorie 2 varie de 0,5% si l'on tient compte uniquement du réemploi effectué par les acteurs ESS sous convention avec Ecologic à 2% si l'on intègre

⁶ Toutes les catégories d'ASL n'étant pas couvertes par l'enquête Odoxa (seulement les plus largement détenues par les Français), ces chiffres sont plutôt une fourchette basse.

⁷ Chiffres basés sur la part des acquisitions d'occasion issue d'associations, ressourceries ou recycleries. Une part de ces acquisitions peut provenir de ventes ou dons de clubs sportifs ou écoles, qui ne relèvent pas de l'ESS ce qui peut expliquer l'écart entre l'estimation Odoxa et les chiffres déclarés par les acteurs ESS sous convention avec Ecologic.

⁸ Application de la répartition entre typologies de réemploi issue de l'enquête Odoxa au total estimé via l'enquête de l'étude gisement

⁹ Données tous canaux confondus en appliquant le taux d'achat d'occasion (dons et cadeaux non pris en compte) aux mises en marché 2023.

l'ensemble des données de réemploi de type 1 et 2 y compris celles des acteurs hors convention avec l'éco-organisme.

Compte tenu des problèmes de traçabilité évoqués par les acteurs de l'ESS et particulièrement important sur cette catégorie d'ASL, **ces taux de réemploi sont très probablement en deçà de la réalité**. Un travail conséquent de fiabilisation de ces données reste à mener.

AUTRES ASL	Tonnes	Taux de réemploi
MeM 2022 (t)	88 420 ¹⁰	—
Type 1- EO (t)	430	0,5%
Type 2 - EO	440	0,5%
Total type 1 + type 2 EO	870	1,1%
Total type 1 + type 2 (y compris hors actions EO)	1 670	2,0%
Total tous types de réemploi	34 030	41,4%

Tableau 9: estimation des taux de réemploi des autres ASL (cat. 2) Pour rappel et comme indiqué dans le tableau suivant, l'étude de préfiguration de la filière ASL¹¹ avait estimé les quantités d'ASL réemployées autour de 6 700 tonnes annuelles, pour un gisement estimé de 105 000 t soit environ 6% du gisement, base sur laquelle avaient été fixés les objectifs de réemploi de la filière. Les quantités réemployées déclarées par ces mêmes acteurs à Ecologic sont donc bien inférieures aux estimations de l'étude de préfiguration (total de 430 tonnes déclarées en 2023). En ramenant les 6 700 tonnes réemployées (chiffre probablement surestimé de l'étude de préfiguration) au gisement actualisé de 160 000 tonnes, on aboutit à un taux de réemploi de l'ordre de 4% au lieu des 6% initiaux.

Par ailleurs, les hypothèses utilisées sur la part des ASL dans les quantités collectées et les taux de réemploi, basées sur l'étude ADEME d'analyse technico-économique des structures de réemploi et/ou réutilisation en France (2017), semblent assez éloignées des données actuelles observées chez les acteurs conventionnés par Ecologic. D'après l'Observatoire du Réseau National des Ressourceries et Recycleries, **les ASL représentaient en 2022 1,6% des quantités totales collectées**. Les taux de réemploi des acteurs interrogés en 2024 semblent également plus faibles (autour de 38%).

Acteurs	Quantité tout article réceptionnée par type d'acteur	Part des ASL	Quantité d'ASL pris en charge par les acteurs	Taux de réemploi	Quantité d'ASL réemployée
Réseau des ressourceries	40 800 t	4%	1 632 t	43%	702 t
Emmaüs	270 000 t	4%	10 800 t	43%	4 644 t
Autres assos caritatives	31 115 t	4%	1 245 t	43%	535 t
Structures spécialisées	1 000 t	100% (dont 90% de cycles)	1 000 t	88%	880 t
Total	342 915 t		14 677 t		6 761 t

Tableau 10: estimation des quantités réemployées par les acteurs de l'ESS issues de l'étude de préfiguration de la filière ASL (2020)

¹⁰ Mises sur le marché déclarées à Ecologic, ne prend donc pas en compte les « free-riders ».

¹¹ ADEME, TERRA, MORINGA, PHILGEEA, RESSOURCESYS, 2020. Étude préalable à la mise en place de la filière de collecte et de traitement des jouets et des articles de sport et de loisirs, sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

4.2. FREINS ET PISTES DE TRAVAIL

La filière ASL est une **filière très jeune** avec des pratiques de réemploi qui commencent à se structurer mais dont la traçabilité est encore limitée.

Des **enjeux et facteurs limitants** partagés par la plupart des acteurs ont été identifiés :

- Les ASL offrant le meilleur potentiel de réemploi sont des **produits volumineux et lourds** (cycles, machines de musculation, équipements de sports nautiques, skis...) ce qui nécessite des **espaces de stockage et d'atelier** conséquents. Le **caractère très saisonnier** de certaines pratiques sportives accentue ce besoin en surface de stockage, mais le **coût du foncier** et la difficulté à trouver des locaux adaptés en zone urbaine notamment est un frein important pour la plupart des acteurs et particulièrement pour les structures de l'ESS.
- Par ailleurs, le **transport de ces articles dans des conditions préservant leur potentiel de réemploi** est également très coûteux. Cette problématique est d'autant plus importante pour certains équipements comme le matériel de sports nautiques ou de sports d'hiver avec un **gisement concentré sur certains territoires** (façades maritimes, zones de montagne), nécessitant la mise en place de solutions de transfert entre régions.
- La **technicité des ASL** constitue un frein important pour les acteurs ESS généralistes, qui ne disposent généralement pas de l'expertise technique pour pouvoir qualifier la réemployabilité des ASL collectés (et encore moins les remettre en état). Par ailleurs, en dehors des cycles, des skis et de quelques gros équipements, l'identification même de certains ASL pose question et d'après certains experts interrogés, une partie des petits ASL apportés aux structures généralistes sont probablement comptabilisés dans d'autres filières comme les jouets.
- Par ailleurs, de nombreuses structures ESS ne disposent pas encore **d'outils de traçabilité** ni des ressources humaines nécessaires pour comptabiliser l'ensemble des ASL réemployés. De ce fait, selon certains experts de l'ESS interrogés, **une part conséquente des ASL réellement réemployés échappe à la traçabilité de la filière**. La mise en place des barèmes de soutien à la tonne réemployée devrait permettre d'améliorer progressivement la traçabilité du réemploi par les acteurs de l'ESS sous convention avec Ecologic, mais un gros travail de formation reste à mener sur cette filière.
- Le **coût et la disponibilité des pièces détachées** de rechange ou de réparation restent des enjeux importants pour l'ensemble des acteurs. De façon plus générale, la **qualité et la réparabilité des produits** (qui de façon très schématique sont plus élevées sur les produits hauts de gamme que sur les entrées de gamme) sont des critères déterminants pour assurer la réemployabilité du produit.
- Les **obligations de garantie** sur les produits d'occasion vendus par des professionnels (2 ans dont 1 an de charge de la preuve) sont une contrainte importante qui conduisent les professionnels à appliquer des critères de sélection assez stricts et à écarter des produits potentiellement réemployables mais avec un risque de taux de retour trop élevé.
- Dans ces conditions, **la rentabilité des activités de réemploi des ASL reste une équation complexe** et les faillites récentes de certains reconditionneurs ou plateformes spécialisées montrent que les modèles économiques sont encore fragiles.
- Selon les acteurs de l'ESS ainsi que ceux de l'économie conventionnelle, il existe un **énorme potentiel de réemploi des ASL à l'étranger** et notamment en Afrique, en particulier pour les vélos, les articles de fitness et de musculation, les articles de sport de combat et les gants de boxes (énormément de clubs de sport se développent dans ces pays où la population utilise actuellement des ASL en bien plus mauvais état qu'en France). Une part conséquente (mais qui reste à évaluer) des équipements de sports

d'hiver issus des loueurs est également exportée en Europe de l'Est par des brokers spécialisés.

- Certains ASL (casques, genouillères, équipement d'escalade...) sont considérés comme **des équipements de protection individuelle (EPI)**. Le code du sport ne fait mention d'aucune interdiction de vente d'occasion d'EPI, mais l'immense majorité des acteurs de la filière s'interdisent le réemploi de ces types d'ASL par précaution. Une clarification définitive de la réglementation auprès des instances publiques sur ce point sera nécessaire.

A noter néanmoins que l'article 58 de la loi AGEC et son [décret d'application 2024-134](#) sont une opportunité pour le réemploi des ASL, avec, pour la commande publique, des proportions minimales de montant annuel d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation de 5% en 2024 et 10% en 2027 sur les « articles et équipements sportifs ».

Concernant **l'évaluation du gisement réemployable**, bien que variables selon les structures, les critères suivants ont été cités pour déterminer le potentiel de réemploi de certains ASL (en complément des enjeux évoqués ci-dessus) :

- État visuel général
- Coût de la remise en état versus valeur de revente (conditionné par divers critères dont la marque, le niveau de gamme, le prix du neuf, l'importance de la demande,...)
- Disponibilité et coût des pièces détachées
- Points techniques bloquants variables selon les équipements, par exemple :
 - Cycles : cadre cassé ou fissuré, corrosion importante, pièces de rechange introuvables (modèles anciens)
 - Skis : modèles obsolètes (anciens skis "droits"), carres rouillées
 - Billards : tables "bas de gamme" en plexiglass ou bois aggloméré

Les critères de réemployabilité des principales catégories d'ASL feront l'objet d'une analyse plus poussée lors de la phase 2 de l'étude afin de pouvoir évaluer le gisement réemployable.

5. CONCLUSION

Ce **premier exercice d'état des lieux** des pratiques de réemploi-réutilisation des articles de sport et de loisirs en France, bien que lacunaire et nécessitant des travaux complémentaires du fait de la difficulté à obtenir des données sur les quantités de produits réemployés-réutilisés par les acteurs professionnels, permet d'établir un certain nombre de constats :

- Les consommateurs français ont une **forte appétence pour les articles de sport et de loisirs d'occasion**, le taux d'achat d'occasion pouvant dépasser les 30% pour certaines catégories.
- Par ailleurs, le **réflexe de réemploi est bien développé** lors de la cession d'un ASL (en particulier pour les produits volumineux) avec une part significative d'équipements revendus (entre particuliers ou via des acteurs du réemploi), donnés ou déposés en zone réemploi des déchetteries.
- En complément des pratiques de revente ou dons entre particuliers, **des offres professionnelles se développent sur certaines catégories comme les cycles ou les sports outdoor** notamment (occasions vérifiées et garanties, produits reconditionnés, plateformes de vente d'occasion offrant des prestations comme le paiement sécurisé et la possibilité de retourner les articles s'ils ne conviennent pas).
- Les acteurs de l'ESS sont aussi bien présents sur le marché du réemploi des ASL avec **385 structures ESS conventionnées chez Ecologic à fin 2023**, réunissant à la fois des structures généralistes et des acteurs spécialisés dans les ASL. Compte tenu de la jeunesse de cette filière, **la traçabilité des ASL réemployés reste à améliorer** et les chiffres déclarés par les structures généralistes à l'éco-organisme sont encore, d'après les experts interrogés, très inférieurs à la réalité des quantités effectivement réemployées.
- Le gisement d'ASL, estimé à environ 160 000 tonnes en 2022, possède un bon potentiel de réemploi puisque selon l'enquête consommateurs Odoxa réalisée en mai 2024, **65% des équipements cédés par les Français étaient en état de fonctionnement**, et 68% des équipements cédés avaient une ancienneté inférieure à 6 ans (dont 21,5% avec une ancienneté de moins de 2 ans). Des **solutions de collecte préservante restent cependant à mettre en place** de façon plus généralisée pour valoriser pleinement ce potentiel.
- Aussi bien les acteurs de l'ESS que les acteurs de l'économie conventionnelle interrogés ont évoqué des **freins au réemploi** portant principalement sur la faible rentabilité des activités de réemploi, les difficultés liées au foncier (manque d'espace de stockage et taille insuffisante de l'atelier de réemploi), au manque de compétences techniques (notamment chez les acteurs ESS généralistes) ou encore des problèmes liés au prix ou à la disponibilité des pièces détachées ainsi qu'à la qualité ou la conception de certains produits.
- Sur la base des données collectées sur les tonnages réemployés en 2023, le calcul des taux de réemploi selon la méthodologie actuelle du cahier des charges d'agrément conduit à une première estimation de l'ordre de 2,2% pour les cycles et EDP (catégorie 1) et 0,5% pour les autres ASL (catégorie 2) en tenant compte uniquement des tonnages réemployés par les acteurs ESS sous convention avec Ecologic ramenés à la masse totale des mises sur le marché 2022 (sans tenir compte du caractère non réemployable de certains produits de type "consommables" ou des équipements de protection individuelle

dont le réemploi soulève des enjeux de sécurité importants). Ces taux encore très éloignés des objectifs fixés pour 2024 (9% pour les cycles et EDP et 4% pour les autres ASL) traduisent en partie le manque de traçabilité des pratiques actuelles de réemploi et soulèvent des interrogations sur la pertinence de la méthodologie retenue pour fixer ces objectifs. Il convient toutefois de rappeler que ces objectifs avaient été fixés sur la base des données de l'étude de préfiguration de la filière ASL, qui tenaient compte d'un gisement estimé à 105 000 tonnes contre 160 000 tonnes dans l'étude Gisement actualisée réalisée par Ecologic en 2024. Par ailleurs les estimations des quantités réemployées par les structures de l'ESS lors de l'étude préliminaire s'avèrent très supérieures aux quantités déclarées par ces mêmes structures, ce qui confirme la problématique de traçabilité évoquée par les acteurs interrogés.

- Des **analyses complémentaires seront menées en 2025** sur la base de la méthodologie développée par Ecologic durant l'étude sur le réemploi des EEE en 2024. Ces phases suivantes de l'étude viseront notamment **à évaluer le gisement réemployable** et à proposer des **objectifs de réemploi révisés** le cas échéant.

6. ANNEXES

ANNEXE N°1 – TABLE DES FIGURES

Figure 2 : principaux enseignements de l'enquête consommateurs de l'étude gisement Ecologic (2024)	11
Figure 4 : Destination des ASL cédés par les ménages français, en nombre d'unités (source : enquête étude gisement Ecologic 2024)	13
Figure 5 : Destination des ASL cédés par les ménages français, en masse (source : enquête de l'étude gisement Ecologic 2024)	13
Figure 15 : principaux résultats de l'enquête consommateurs Odoxa (mai 2024).....	15

ANNEXE N°2 – TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Typologies de réemploi-réutilisation telles que définies par l'ADEME.....	11
Tableau 3 : Données de mises en marchés déclarées à Ecologic pour 2022 et 2023.....	15
Tableau 4 : Données de réemploi-réutilisation des acteurs ESS sous convention avec Ecologic.....	15
Tableau 5: Données de réemploi-réutilisation de certains producteurs déclarants	15
Tableau 12 : synthèse des sources de données utilisées.....	19
Tableau 13 : synthèse des données relatives au réemploi des cycles et EDP non motorisés	20
Tableau 14 : estimation des taux de réemploi des cycles et EDP (cat.1)	20
Tableau 15 : synthèse des données relatives au réemploi des ASL de catégorie 2	21
Tableau 16: estimation des taux de réemploi des autres ASL (cat. 2).....	22
Tableau 17: estimation des quantités réemployées par les acteurs de l'ESS issues de l'étude de préfiguration de la filière ASL (2020)	22